

Rapport d'activité

2024

ENTRAIDE &

SOLIDARITÉS


Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

LITS

HALTE

SOINS

SANTÉ

MOBILES

Pôle Social et Médical (PSM)
Secteur Santé
5 et 7 rue de la Chamberie
37100 TOURS

Sommaire

Fiche signalétique

Cadre légal
Dispositif
Objectifs
Missions
Modalités d'intervention
L'équipe

Prise en charge de la personne

Public concerné
Orienteurs
Parcours de la personne prise en charge

Partenaires

Activités

Perspectives



Cadre légal

Décret n° 2021-1170 du 9 septembre 2021 relatif aux équipes mobiles médico-sociales intervenant auprès des personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Arrêté n° 2023-DOMS-PDS-023 du 8 février 2023 portant autorisation de création de Lits Halte Soins Santé Mobiles gérés par l'Association Entraide et Solidarités dans le département de l'Indre et Loire

L'équipe mobile lits halte soins santé (LHSS "MOBILES") est une activité complémentaire des LHSS RÉSIDENTIELS déjà autorisés (arrêté du 25/03/2008 portant autorisation d'ouverture de 10 places LHSS) : **sa mise en œuvre a été autorisée au 7 décembre 2023**

Notification budgétaire définitive 2023 au 4 janvier 2024

Dispositif

Ce dispositif déployé par l'ARS a pour finalité de lutter contre les inégalités de santé en allant à la rencontre des personnes les plus éloignées du soin. Les LHSS mobiles donc en première ligne dans la lutte contre les inégalités d'accès au système de soins et au-delà, dans la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Localisation

Pôle Social et Médical (PSM)
Secteur Santé
5 et 7 rue de la Chamberrie
37100 TOURS

Salle de soins et bureau d'entretien :
55 rue Marcel Tribut
37000 TOURS

Contact :

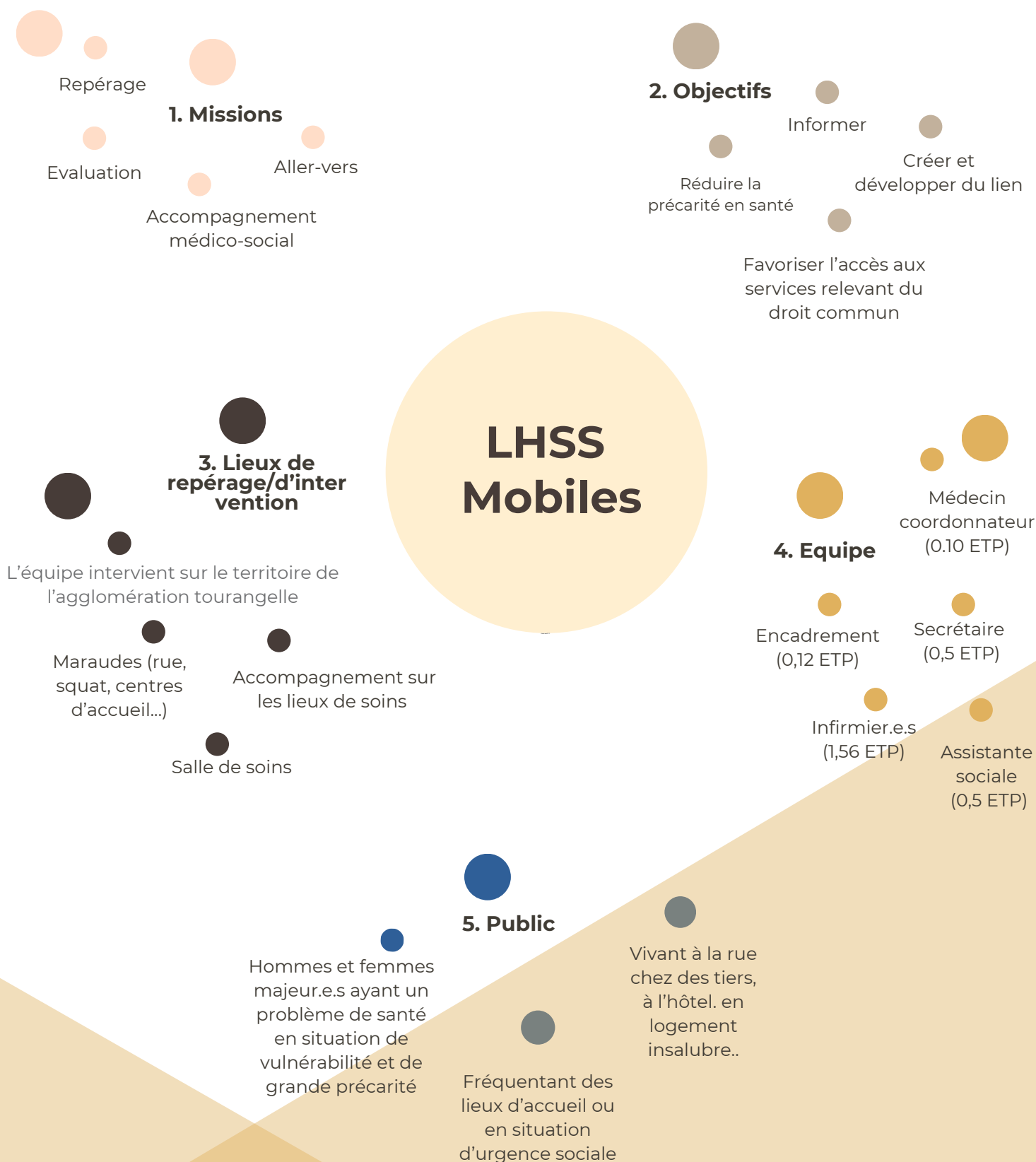
Tél. : 02 47 05 65 64

Courriel : hssmobiles@entraide-et-solidarites.fr



Mieux nous connaître

La mission attendue est d'assurer une prise en charge courte et de permettre l'entrée de ces personnes dans le système classique de droit commun. Les LHSS mobiles s'inscrivent donc dans un réseau partenarial multiple et adapté aux besoins des personnes.



La prise en charge

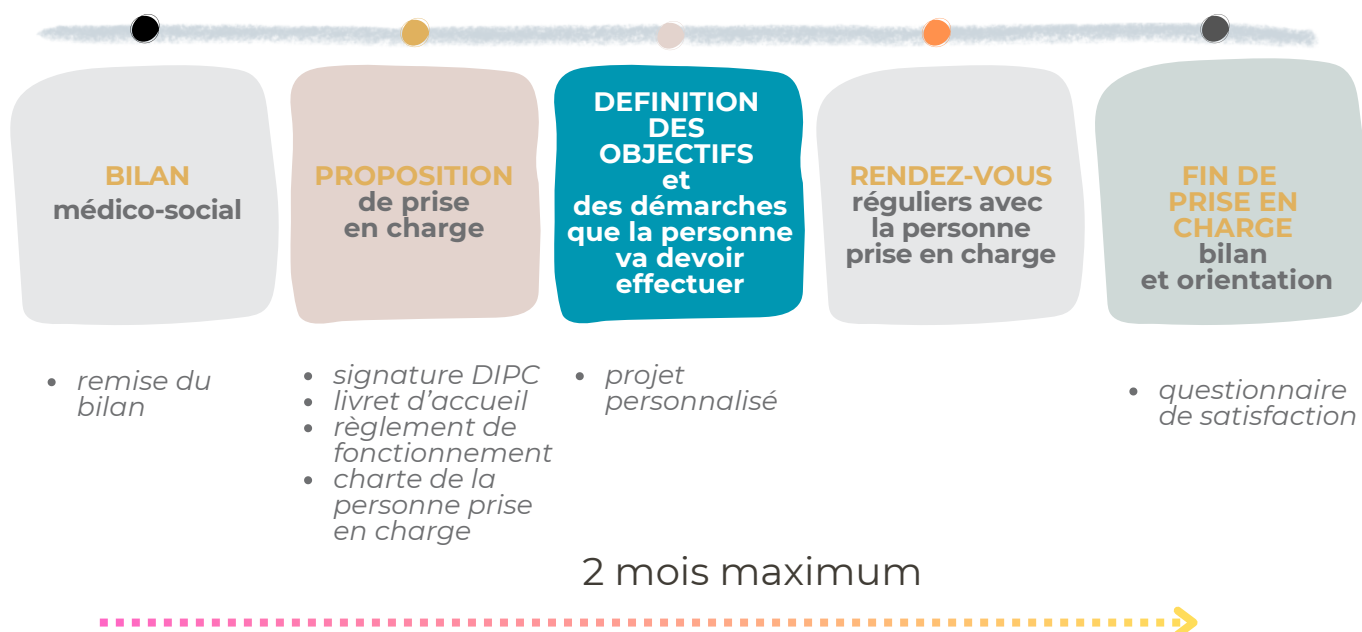
Orienteurs

- SIAO/115
- professionnels de santé de droit commun (hôpitaux, généralistes, ...)
- services accompagnant ou hébergeant des personnes en situation de précarité
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- auto-saisine des LHSS MOBILES

Les trois principaux orienteurs sont le SIAO/115 (28,8%), le CHU (24%) et le service AVIHL (18%).

Les demandes portent sur une évaluation (43%), des conseils (20%) et sur un accompagnement aux soins (37%).

Parcours de la personne prise en charge



Les chiffres clés 2024

76 maraudes
à pied ou en
voiture

117
permanences

1 atelier de
prévention ou
promotion de
la santé
chaque mois

128 évaluations

Sur les 519 vues lors des maraudes, nous avons réalisé pour 262 d'entre elles des démarches qui ont permis de les identifier (nom, prénom, date de naissance).

Sur les 155 personnes identifiées lors des maraudes :

- 50 personnes ont été prises en charge via un DIPC (32,26%). Ces personnes sont en générale atteintes d'une pathologies chroniques, peu autonomes dans leur parcours de soin.
- 25 personnes ont été admises en L.H.S.S. résidentiels (16,13%). Ces personnes ont bien souvent besoin de soins 7j /7 ce qui ne peut être réalisés par les L.H.S.S. mobiles (DIPC ou pas) et nécessite un cabinet infirmier fonctionnant H24 y compris pour les personnes sans couverture sociale. Un service d'de type E.S.S.I.P. (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité).

391 personnes
"identifiées" *

88 DIPC

236 personnes
vues sur
saisine (1)

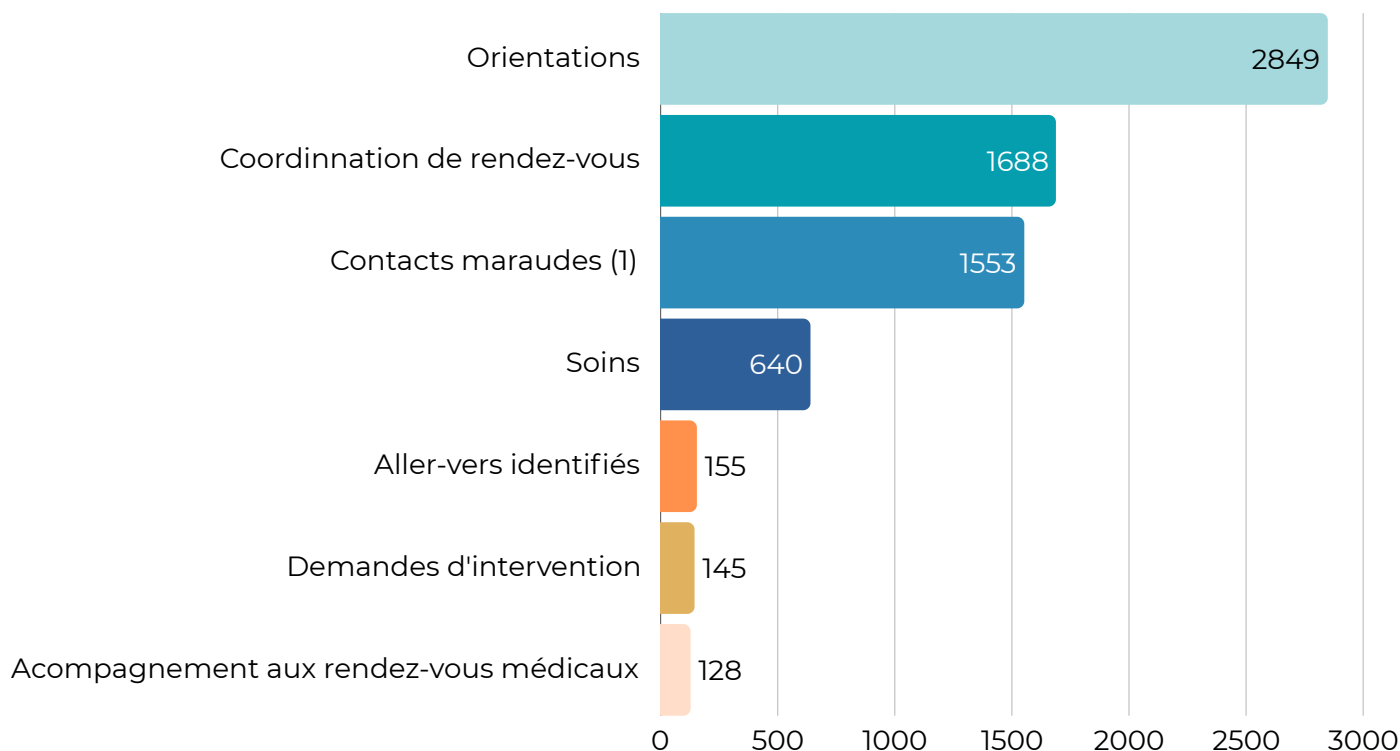
519 personnes
vues de
manière
ponctuelle

1) saisines partenaires, LHSS résidentiels ou mobiles

Il n'est pas possible de déterminer le nombre de personnes différentes vues. Une même personne pourra être vue ou reçue sur des lieux différents (maraude, permanence sur lieux d'hébergement, atelier de prévention...)



Les chiffres clés 2024



(1) contacts non identifiés

Les 640 soins effectués répondent à une absence sur le territoire d'un service accessible 7j/7 pour des personnes sans couverture médicale.

Les personnes prises en charge (DIPC) sont âgées en moyenne de 42 ans (70% d'hommes). On ne décompte pas moins de 14 nationalités différentes dont 53% sont originaires de l'Union Européenne.

La durée moyenne d'accompagnement est de **58 jours pour le DIPC initial**.

Sur les 76 sorties de DIPC enregistrées, pour **66 % des personnes les objectifs fixés ont été atteints**, pour 14 % la prise en charge a dû se poursuivre en résidentiel et près de 20% des personnes n'ont pas donné suite et ne sont pas venues aux rendez-vous.

La contractualisation avec ce public en situation de précarité dans un travail d'aller-vers donne des avantages (fixe une durée qui oblige à réévaluer, permet de fixer des objectifs opérationnels) et des inconvénients (durée de 2 mois trop courte pour le public et les démarches à réaliser).

Perspectives 2025

- Réaliser un état des lieux départemental en vue d'étendre l'activité sur le département ;
- Rencontrer les LHSS mobiles d'autres départements ;
- Réaliser des conventionnements avec les acteurs du « aller-vers » et de la santé ;
- Contribuer à la cartographie et la coordination des intervenants en santé dans le champ de la précarité ;
- Réfléchir à l'acquisition d'un véhicule favorisant le « aller-vers » et aux adaptations nécessaires à des interventions éloignées de Tours ;
- Participer aux groupes de travail PRAPS sur le besoin d'une halte de jour pour personnes malades.

Nos partenaires

Les LHSS MOBILES s'appuient sur une diversité de partenaires :



Etablissement SMR de la Menaudière
ETABLISSEMENT DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION



Equipe Mobile de Soins
Palliatifs 37 (EMSP 37)



Equipe Mobile
Psychiatrie Précarité et
Exclusion - EMPPE

CLAT CENTRE DE LUTTE ANTI-TUBERCULOSE

A.T.R.C Association Tutélaire de la
Région Centre